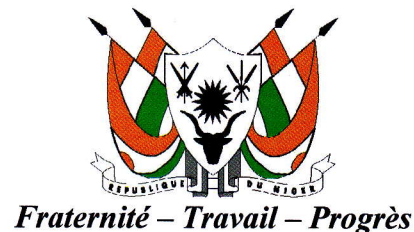


REPUBLIQUE DU NIGER
SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
DIRECTION GENERALE DU JOURNAL OFFICIEL
ET DE L'IMPRIMERIE GOUVERNEMENTALE, DE
LA BANQUE DE DONNEES ET DES ARCHIVES
NATIONALES



DIRECTION DU JOURNAL OFFICIEL ET DE
L'IMPRIMERIE GOUVERNEMENTALE
BP. 116 NIAMEY - NIGER
Tél. : 20 72 20 59

ATTESTATION

N° 052/2014/DGJOIG/BD/AN/DJO-IG/DCF

Je soussignée, Directrice du Journal Officiel et de l'Imprimerie Gouvernementale, atteste que l'arrêté n° 082/MISPD/AR/DGAPJ/DLP du 12 février 2014, renouvelant l'autorisation d'exercice de l'ASSOCIATION dénommée « Association de défense et de Solidarité Internationale (CHLOROPHILE) », transmis par l'ASSOCIATION, a été enregistré dans nos services sous la quittance n° 0244896 du 10 mars 2014 et fera l'objet d'une publication au J.O. n° 06 du 15 mars 2014.

En foi de quoi délivre la présente attestation à l'ASSOCIATION dénommée « Association de défense et de Solidarité Internationale (CHLOROPHILE) », pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Niamey, le 10 mars 2014

La Directrice du Journal Officiel et de
l'Imprimerie Gouvernementale



Mme Boubacar Amanta. S